

UN DIPLÔME
EN PEU DE TEMPS
UN EMPLOI
POUR LONGTEMPS

Le titre professionnel



CE CENTRE
EST AGRÉÉ PAR LE
MINISTÈRE DU TRAVAIL*



*Sous réserve du respect de la réglementation en vigueur sur le Titre Professionnel du Ministère du Travail

LES TITRES DÉLIVRÉS DANS CE CENTRE :

Le titre professionnel est une certification qui atteste de la **maîtrise des compétences, des aptitudes et des connaissances** permettant d'exercer un **métier**. Il est délivré, au nom de l'État, par le ministère du travail.

DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes
Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence,
de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

Plus d'informations :
www.direccte.auvergne-rhone-alpes.fr

